

**SCEA PIERRE YUNG ET SES FILS**

Château Grimont
33360 - QUINSAC
FRANCE
Siret : 38357440700011

FACTURE

N° : FAC20250158
Date : 30/09/2025
N° client : CLT411LMDF

Tél. : 05 56 20 86 18
Email : bureau@vignobles-yung.fr
Site web : <https://www.vignobles-yung.fr/>

X22 LA MAISON DU FLEUVE

20 Chemin de Seguin
33360 CAMBLANES ET MEYNAC
Email : administratif@lamaisondufleuve.fr

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Bon de livraison n°BDL20250128 du 18 septembre 2025						
SIRO -Rosé de Sissan 75 cl	12,00	btle	3,80 €	0,00%	45,60 €	20,00%
GR19P -Château Grimont Prestige 2019 75cl	24,00	btle	5,10 €	0,00%	122,40 €	20,00%
Bon de livraison n° BDL20250133 du 25 septembre 2025						
GR19P -Château Grimont Prestige 2019 75cl	18,00	btle	5,10 €	0,00%	91,80 €	20,00%

Détail de la TVA				Total HT	259,80 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	51,96 €
Normale	259,80 €	20,00%	51,96 €	Total TTC	311,76 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	311,76 € au 30/10/2025

Coordonnées bancaires

Nom Crédit Agricole
IBAN FR7613306000110805101100048
BIC AGRIFRPP833

Le montant total s'élève à trois cent onze euros et soixante-seize centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, 1 al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).